



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

CC/vg

P.V. CULT 07

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 21 avril 2015

Ordre du jour :

1. Programme de travail de la commission de l'UE
2. Programme culturel de la présidence du conseil de l'UE
3. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 février 2015
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. André Bauler, Mme Taina Bofferding, M. Lex Delles, M. Max Hahn remplaçant Mme Lydie Polfer, Mme Octavie Modert, M. Roger Negri remplaçant M. Franz Fayot, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Laurent Zeimet

M. Tom Gantenbein, Mme Danièle Kohn, M. Luc Schadeck, Mme Barbara Zeches, du Ministère de la Culture

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Franz Fayot, Mme Martine Mergen, Mme Lydie Polfer, M. Serge Urbany

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. Programme de travail de la commission de l'UE

Par un courrier du 2 mars 2015, les commissions parlementaires permanentes ont été invitées à analyser le Programme de travail de la Commission pour l'année 2015 (cf. document COM(2014)910 et annexes 1 à 4) et de faire parvenir leurs remarques à la

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Les membres de la Commission de la Culture constatent que seule la transposition de la directive 2014/60/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre et modifiant le règlement (UE) n°1024/2012 (refonte), mentionnée dans l'annexe IV, relève de sa compétence. Il est rappelé que la transposition de ladite directive fait l'objet du projet de loi 6772, déposé le 28 janvier 2015 et n'ayant pas encore été avisé par le Conseil d'Etat.

A rappeler dans ce contexte qu'en vertu de l'article 167, paragraphe 1er, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'Union européenne, tout en étant appelée à contribuer « à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun », ne possède pas de compétences législatives en matière de culture qui relève de la responsabilité des Etats membres.

Les membres de la Commission de la Culture sont toutefois d'avis que la culture revêt une dimension transversale, et que les initiatives au niveau de l'Union européenne pourraient contribuer à approfondir l'intégration de la culture dans d'autres politiques sectorielles afin de garantir une cohérence entre celles-ci, notamment en matière de libre circulation des artistes et de protection du patrimoine.

2. Programme culturel de la présidence du conseil de l'UE

Les représentants du Ministère de la Culture, en charge de l'élaboration du volet « culture » de la présidence, présentent le programme culturel de la présidence luxembourgeoise du conseil de l'UE.

La présentation (pour les détails de laquelle il est renvoyé à l'annexe) comporte 3 parties :

- le programme politique,
- l'aménagement artistique du bâtiment « Justus Lipsius », et
- l'encadrement culturel.

En ce qui concerne le programme politique, celui-ci a été élaboré dans la continuité par rapport à l'Agenda européen pour la culture, le Plan de travail 2015-2018 du Conseil, et par rapport aux présidences italienne et lettonne, conformément au système des « triplets ».

Si la présidence italienne a mis l'accent sur le patrimoine, la Lettonie a traité le volet « culture » sous un angle économique et social. Quant au Luxembourg, l'approche retenue propose de voir la culture dans les relations extérieures de l'UE à travers la coopération et le développement. Cette approche s'inscrit dans le contexte à la fois de l'année européenne du développement 2015 et de la phase terminale des négociations à l'ONU relatives aux objectifs du développement durable. Pour le programme des réunions et événements il est renvoyé à la page 8 de l'annexe.

Pour ce qui est de l'aménagement artistique du bâtiment « Justus Lipsius », il est rappelé qu'il s'agit d'une tradition perpétuée par les Etats membres exerçant la présidence. Il est ainsi envisagé d'aménager trois espaces différents (le Bureau de la Présidence, le Lobby, et l'Atrium) en mettant avant le facteur humain. Un consultant en design, des designers et des entreprises luxembourgeoises ont été sollicités pour mener à bien cet aménagement. Le cabinet des curiosités, installé dans le Lobby est censé refléter un portrait de la société luxembourgeoise. Le budget alloué s'élève à 25.000 EUR pour 2014, et à 85.000 EUR pour 2015.

Enfin, l'encadrement culturel (cf. P. 16 à 23 de l'annexe) repose à la fois sur une programmation à Bruxelles (BOZAR et Flagey), un programme socioculturel autour des réunions se tenant à Luxembourg ainsi que la labélisation d'événements programmés dans les institutions rattachées au Ministère de la Culture (Mudam, Philharmonie, etc.). Le budget alloué s'élève à 226.000 EUR. Une enveloppe supplémentaire de 4.000 EUR par poste peut être attribuée pour financer des activités au niveau des postes diplomatiques.

*

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- Si l'approche retenue est celle de la culture dans les relations extérieures de l'UE à travers la coopération et le développement, il n'est pas exclu d'aborder d'autres sujets, tels que la conservation du patrimoine, le trafic de biens illicites, la mobilité des artistes, les droits d'auteurs ou encore le marché unique numérique. Par ailleurs, des échanges de vues sont prévus avec d'autres formations, telles que le groupe de travail coopération et développement, ou encore le groupe de travail audiovisuel. Enfin, une série de conférences et de rencontres seront organisées, notamment par le SSMN (Groupe de réflexion informel sur le patrimoine), LUCA (Luxembourg Center for Architecture anciennement Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie) et ANLux.
- Le programme de travail du Conseil de l'UE (2015-2018) en faveur de la culture sera communiqué aux membres de la Commission.
- Le Commissaire européen, chargé de l'Education, la culture, la jeunesse et la citoyenneté, M. Tibor Navracsics, effectuera une visite de courtoisie au Luxembourg le 29 avril 2015.

3. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 23 février 2015

Le projet de procès-verbal de la réunion du 23 février 2015 est approuvé.

4. Divers

L'association « Les Amis des Musées d'Art et d'Histoire Luxembourg » a adressé, en date du 22 mars 2015, un courrier au Président de la Chambre des Députés par lequel elle sollicite une entrevue avec la Commission de la Culture afin de lui exposer son avis sur différents sujets.

Les membres de la Commission rappellent que les commissions parlementaires sont tenues de se conformer aux règles de conduite émises par la Conférence des Présidents quant aux demandes d'entrevues d'associations.

Cependant, si l'association le souhaite, ces entrevues pourront avoir lieu au niveau des groupes et sensibilités politiques représentés à la Chambre des Députés.

Luxembourg, le 21 avril 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Carole Cloesener

Le Président,
André Bauler

Annexe :
Présentation « Présidence luxembourgeoise du conseil de l'UE »

PRÉSIDENCE LUXEMBOURGEOISE DU CONSEIL DE L'UE

Conseil “Éducation, jeunesse,
culture et sport” (EJCS)

Volet “Culture”

Chambre des Députés / Commission de la Culture

Mardi, 21 avril 2015



1. Conseil EJCS – Volet Culture: programme politique
2. Aménagement artistique du bâtiment “Justus Lipsius” du Conseil (Bruxelles)
3. Encadrement culturel de la Présidence:
 - Concert d’ouverture (Bruxelles)
 - Programmation au Bozar (Bruxelles)
 - Autres manifestations culturelles à l’étranger

1. CONSEIL “ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE, SPORT” (EJCS)

-

VOLET CULTURE

1. CONSEIL EJCS – VOLET CULTURE

Cadre général & Axes centraux :

- Souligner l'importance du rôle de la culture en tant que valeur intrinsèque et en tant que vecteur pour contribuer aux objectifs de l'UE
- Intégrer la réflexion culturelle dans d'autres domaines d'action et encourager la coopération intersectorielle

1. CONSEIL EJCS – VOLET CULTURE

- Elaboration de politiques basées sur des éléments concrets
- Continuité par rapport aux présidences tournantes et aux réalisations des précédents programmes de travail, en ajoutant une dimension plus stratégique

1. CONSEIL EJCS – VOLET CULTURE

Contexte :

- Article 167 TFUE, en partic. art. 167(3)et 167(4)
- Agenda européen de la culture : 3^e objectif
- Plan de travail 2015-2018 en faveur de la culture :
4^e priorité
- Programme du trio IT-LV-LU & Programme de la
Présidence luxembourgeoise
- Année européenne du développement 2015
- Phase terminale des négociations ODD à l'ONU

1. CONSEIL EJCS – VOLET CULTURE

- Cohérence des politiques - Approche intégrée
- Approche à travers un domaine concret:
la coopération au développement
- Conclusions du Conseil des ministres de la Culture

1. CONSEIL EJCS – VOLET CULTURE

Réunions et événements prévus:

1) À Bruxelles

- 6 réunions du Comité Affaires culturelles (CAC)
- Conseil des ministres UE de la Culture (24 nov.)

2) À Luxembourg

- Réunion informelle du CAC (23 et 24 juillet)
- Conférence sur la culture dans les relations extérieures de l'UE (3 et 4 septembre)
- Réunion des hauts fonctionnaires en charge de la culture au sein des MAE et MC (7 et 8 décembre)

2. AMÉNAGEMENT ARTISTIQUE DU BÂTIMENT “JUSTUS LIPSIUS” DU CONSEIL

2. AMÉNAGEMENT JUSTUS LIPSIUS

Demande d'aménagement artistique de trois espaces au bâtiment "Justus Lipsius" du Conseil :

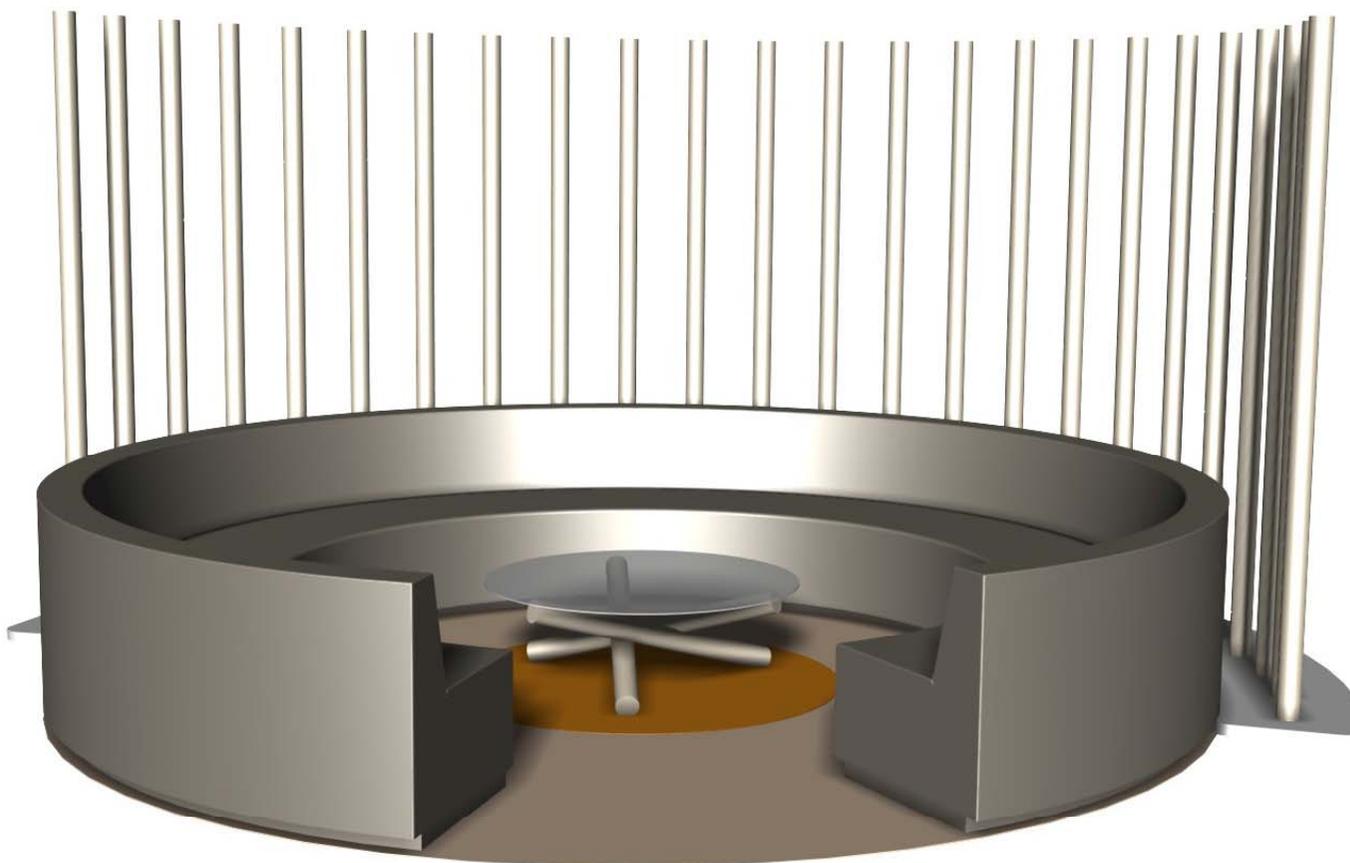
- 1) Bureau de la Présidence (+ "Waiting area")
- 2) Lobby
- 3) Atrium

2. AMÉNAGEMENT JUSTUS LIPSIUS

- Philosophie: Mettre en avant le facteur humain
- Coopération avec “georges zigrand, design consultant ”
- Sollicitation de designers et d’entreprises luxembourgeoises
- Budget alloué: 2014 - 25.000 Eur
2015 - 85.000 Eur

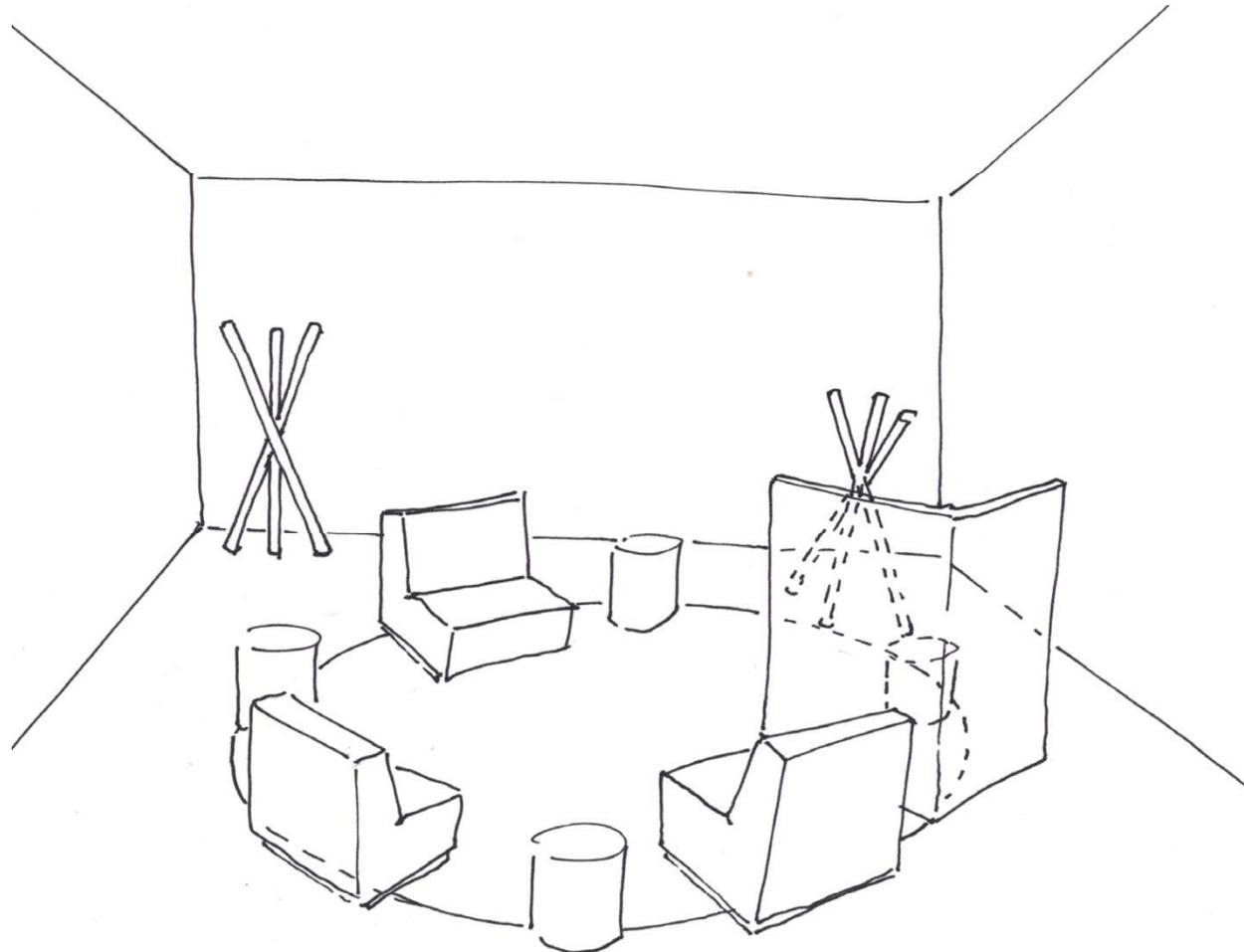
2. AMÉNAGEMENT JUSTUS LIPSIUS

1) Bureau de la Présidence



2. AMÉNAGEMENT JUSTUS LIPSIUS

Waiting area



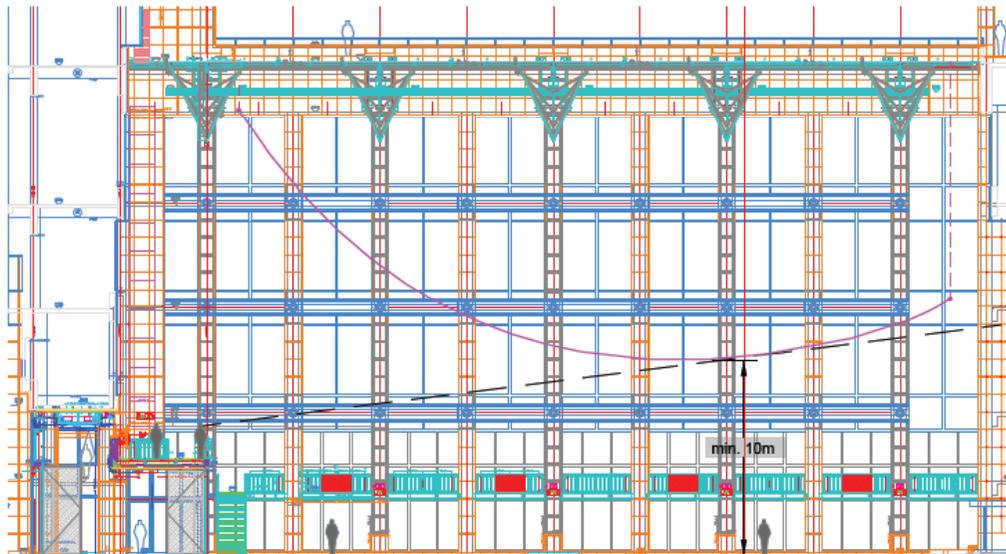
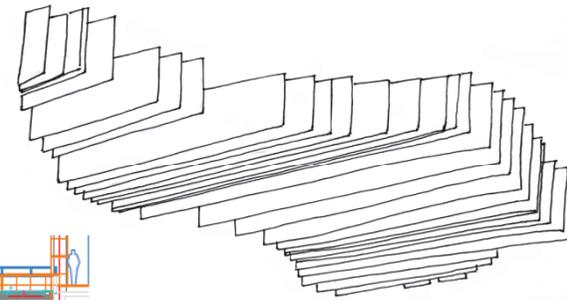
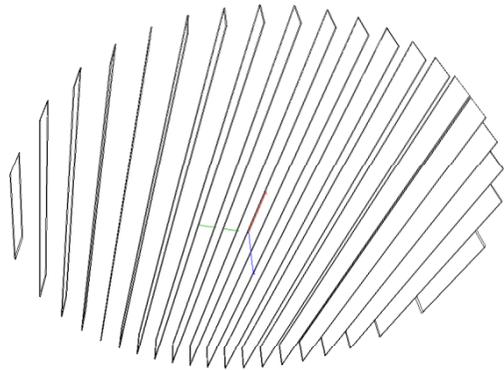
2. AMÉNAGEMENT JUSTUS LIPSIUS

2) Lobby : « Cabinet de curiosités »



2. AMÉNAGEMENT JUSTUS LIPSIUS

3) Atrium



.....

3. ENCADREMENT CULTUREL

3. ENCADREMENT CULTUREL

Philosophie:

- Programmation renforcée à Bruxelles - Coopération avec le Palais des Beaux-Arts (Bozar)
- Appui aux activités organisées par les postes diplomatiques
- Programme socioculturel à Luxembourg : compétence du MAEE/GPO, avec input MC
- Labélisation d'événements des institutions rattachées au MC (Mudam, Philharmonie, etc.)
- Budget alloué: 226.000 Eur (MAEE, 2015)

3. ENCADREMENT CULTUREL

1) Concert d'ouverture de la Présidence 2 juillet 2015 / Flagey (Studio 4)



Programme: 1) Sun Glitters feat. Sylvia Camarda
2) Reis-Demuth-Wiltgen Trio

3. ENCADREMENT CULTUREL

2) Palais des Beaux-Arts (Bozar)



3. ENCADREMENT CULTUREL

Programmation:

- Tina Gillen
Salle du Conseil, 26 septembre 2015 - 3 janvier 2016
- Tempestarii : Gast Bouschet & Nadine Hilbert, avec
Stephen O'Malley
Belgian Electronic Arts Festival - 10 octobre 2015
- United Instruments of Lucilin + Pascal Schumacher :
"Die Frau, nach der man sich sehnt"
UFA Film Nights (*Date à confirmer*)

3. ENCADREMENT CULTUREL

- Cathy Krier, piano
Tournée Rising Star, 12 octobre 2015
- Monocle, Portrait de S. Von Harden
Texte et mise en scène: Stéphane Ghislain Roussel /
Avec : Luc Schiltz
Bozar Théâtre, 27 octobre 2015
- [Conservatoires de musique de Luxembourg, Riga,
Bologna et Maastricht
Concert de musique de chambre (*à confirmer*)]

3) Manifestations culturelles en coopération avec les postes diplomatiques

- Agenda culturel de continuité (pas de projets de grande envergure)
- Concentration sur les pays où le Luxembourg est représenté par un poste diplomatique, s'il y a un intérêt et/ou un besoin déclaré pour une activité culturelle spécifique pour la Présidence
- Proposition d'une activité par le poste ou demande de proposition du MC

3. ENCADREMENT CULTUREL

- Souci de garder un équilibre entre disciplines, de tenir compte de l'expérience des artistes et de leur présence sur la scène nationale et internationale, de respecter des paramètres logistiques raisonnables
- Enveloppe d'env. 4.000 Eur par poste
- Procédure: demande/formulaire à déposer auprès du MC – examen et répartition budgétaire – Engagement sur budget MAEE

- MERCI POUR VOTRE ATTENTION -